



CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 novembre 2022

PROCÈS-VERBAL

Le quatorze novembre deux mil vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. Michel JARRASSIER – Mme Brigitte LOUIS-DUPONT – M. Serge RENAUD – Mme Karyn THIAUDIERE – MM. Jean-Pierre BINARD – Mme Maryvonne MOIGNER – MM. Jean-Michel AYRAULT – M. Vincent CHASTANET – Mmes Karine MAUTRET – Nathalie DELURET – M. Anthony GABIROT.

Etait excusée et représentée : Mme Céline LOUAIL (pouvoir à M. Michel JARRASSIER)

Etaient excusés : MM. Michel CARRETIER – Anthony THIMONIER – Mme Apolline FUMERON

Mmes Nathalie DELURET a été désignée en qualité de secrétaires de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Tarifs des salles 2023 ;
- 2 - Tarifs cimetière 2023 ;
- 3 - Tarifs Médiathèque 2023 ;
- 4 - Admission en non-valeur ;
- 5 - BP Mairie 2022 : Décision modificative n°3 ;
- 6 - RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne ;
- 7 - Avis sur la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) entre la Commune et la CCVG ;
- 8 - Avenant n°1 à la convention de réalisation de prestations de services pour les travaux de fauchage et d'égagement des voies communautaires ;
- 9 - SORÉGIES : convention de Mécénat dans le cadre de la pose et dépose des illuminations de Noël ;

10 - Convention ORANGE pour l'implantation d'une armoire fibre sur le domaine privé de la Commune

au 19 Grand'Rue ;

11 - Questions diverses.

1 – Tarifs des salles pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide d'appliquer les tarifs suivants pour 2023 : Monsieur le Maire propose le maintien du tarif de 3.26 € pour l'année scolaire 2022-2023.

UTILISATEURS	SALLE MAIGRET		SALLE POLYVALENTE	
	1 jour du lundi au vendredi	Week-end	1 jour du lundi au vendredi	Week-end
Associations communales	80.00 €	110.00 €	180.00 €	220.00 €
Associations hors commune (hors thé dansant)	180.00 €	220.00 €	300.00 €	340.00 €
Thé dansant (associations hors commune)	-	-	-	850.00 €
Manifestation privée Commune	140.00 €	160.00 €	400.00 €	430.00 €
Manifestation privée hors Commune	180.00 €	220.00 €	450.00 €	520.00 €
Vin d'honneur	80.00 €	-	180.00 €	-
Manifestation départementale	-	-	300.00 €	340.00 €
Séminaire, congrès entreprise	400.00 €	500.00 €	600.00 €	700.00 €
<u>Forfait annuel (chauffage compris)</u>				
Théâtre Ecole Privée	150.00 €		-	
Club de la Joie de Vivre	250.00 €		-	
<u>Installation podium</u>				
Par 2 agents de la Commune	-		120.00 €	
Par 1 agent de la Commune + l'Association	-		70.00 €	

Concession columbarium :

- 30 ans (renouvelable)	500 €
- 50 ans (renouvelable)	750 €
- ouverture/fermeture	40 €

Concession caverne :

- 30 ans (renouvelable)	500 €
- 50 ans (renouvelable)	750 €
- ouverture/fermeture caverne	40 €

Jardin du Souvenir :

- Dispersion des cendres	50 €
- Gravure sur plaque commémorative	40 €

4 - Admission en non-valeur de produits divers devenus irrécouvrables.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD.

Il informe les membres du Conseil Municipal de la transmission par la Trésorerie d'une demande d'admission en non-valeur de produits divers devenus irrécouvrables pour un montant global de 2 480.70 Euros, correspondant à des loyers des exercices 2015-2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET un avis favorable** à la demande de la Trésorerie pour l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour la somme de 2 480.70 Euros.

La dépense sera payée à l'article 6541 du Budget Mairie 2022.

5 – BP MAIRIE 2022 : Décision Modificative n°3.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, Adjoint aux Finances, qui présente la Décision Modificative n°3.

Par conséquent, afin de régulariser le BP MAIRIE 2022, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°3 ci-après :

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Article (chapitre) - Opération		Article (chapitre) - Opération	Montant
2031-203 : Aménagement entrée Bourg route de Civray	+ 480		
21838-190 : Médiathèque	- 480		

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
<i>Article (chapitre) - Opération</i>		<i>Article (chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>
64111 – Rémunération principale	+ 10 000		
6541 – Créances admises en non-valeur	+ 1 500		

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge RENAUD, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres ;

➡ **APPROUVE** la décision modificative n°3, telle que présentée ci-dessus.

6 – RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2018, de créer un service de médecine de prévention et de le mettre à disposition des collectivités et établissements publics affiliés.

À ce titre, il rappelle que la commune avait adhéré, pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, selon la délibération n° 2019-06-09, du 9 septembre 2019.

Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler son adhésion, pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.

7 – Avis sur la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) entre la Commune et la CCVG.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la délibération du Conseil communautaire du 22 septembre 2022 relative à la répartition du FPIC entre les communes et la Communauté de communes.

L'avis des communes est sollicité compte tenu de la validation au Conseil communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le bilan comparatif entre la répartition libre correspondant au pacte fiscal et financier mis en place lors de la création de la CCVG et la répartition de droit commun établie par les services de l'Etat en application de différents critères retenus pour cette répartition.

Monsieur le Maire précise que la répartition libre nécessite un vote favorable des 55 communes membres, faute d'accord des 55 communes, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se positionner pour une répartition libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** la répartition libre proposée par le Conseil communautaire du 22 septembre 2022.

8 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE – Avenant n°1 à la convention de réalisation de prestations de services pour les travaux de fauchage et d'élagage des voies communautaires.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre BINARD, qui informe les membres du Conseil municipal, que dans sa séance du 30 juin dernier, le Conseil communautaire de la CCVG a approuvé les nouveaux tarifs d'indemnisation des communes pour les travaux de fauchage et d'élagage :

- 27.50 €/km de voirie pour le fauchage (maximum 2 fois par an, soit 55 € du km)
- 275 €/km de voirie pour l'élagage (1 fois par an).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTE** les nouveaux tarifs d'indemnisation des communes pour les travaux de fauchage et d'élagage proposés par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de réalisation de prestations de services pour les travaux de fauchage et d'élagage des voies communautaires, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

9 – SORÉGIES : convention de Mécénat dans le cadre de la pose et dépose des illuminations de Noël.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre BINARD, qui expose :

Chaque année, la Commune sollicite SOREGIES pour réaliser la pose et la dépose des illuminations de Noël.

En tant que Mécène de l'opération, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, SOREGIES apportera son soutien matériel, sans aucune contrepartie, à cette véritable tradition des fêtes de fin d'année, participant ainsi à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine, selon les termes de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Cela lui permet de bénéficier de réduction fiscale, sur l'impôt des sociétés, égale à 60% du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions, participant ainsi à la bonne gestion des entreprises du Groupe Energies Vienne.

Pour valoriser cette opération d'intérêt général à vocation culturelle, SOREGIES propose de signer une convention de mécénat avec la Commune (cf PJ en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention de mécénat conclue avec SOREGIES ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention susmentionnée.

10 – ORANGE : Déploiement de la fibre – implantation d'une armoire fibre sur le domaine privé de la Commune au 19 Grand'Rue.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre BINARD.

Dans le cadre du passage de la fibre sur la Commune, Monsieur BINARD présente une demande émanant d'Orange relative à l'implantation d'une armoire PMZ 37256 (RAL 9001) au 19 Grand Rue, parcelle n°CP n°584 appartenant à la Commune.

Pour ce faire, Monsieur Jean-Pierre BINARD précise à l'assemblée qu'une autorisation de passage domaine privé préalablement aux travaux pour l'implantation d'ouvrage du réseau FTTH sur la Commune doit être établie entre la Commune et Orange.

Monsieur Jean-Pierre BINARD sollicite l'accord du Conseil municipal à propos de cette demande de droit de passage pour la pose d'ouvrages souterrains et aériens sur la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre BINARD et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres, d'autoriser Monsieur le Maire à accepter ladite demande et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Madame Brigitte LOUIS-DUPONT :

- Donne les informations suivantes :

- Concert de Noël le dimanche 4 décembre à 15h à l'Eglise (2 chorales).
- Vœux du Maire le vendredi 6 janvier 2023 à 18h, à la Salle Maigret.
- 1^{ère} distribution des Restos du Cœur le lundi 28 novembre, de 14h à 15h30, au Prieuré (coupon pour les inscriptions disponible à la Mairie).
- Point Conseil d'Ecole : 61 élèves – programme très élaborée.
- Vide ta chambre ta chambre et loto de l'APE ce week-end.
- Soirée Jeux Médiathèque le 18 novembre.

Monsieur Serge RENAUD :

- - Donne les informations suivantes :

- Le bâtiment de l'ancienne Poste est mis en vente, auprès des agences immobilières IAD et Square Habitat, au prix de 114 000 Euros.
- La commande de l'ensemble tracteur-élagueuse est passée. Le délai de livraison est d'environ 6 mois pour le tracteur, mais pour les équipements périphériques, un délai supplémentaire sera nécessaire.

Madame Karyn THIAUDIERE :

- Donne les informations suivantes :

- Reconstitution de l'opération " colis pour les aînés " (distribution mi-janvier avec le bulletin municipal).
- Nouveau site internet de la Commune opérationnel.
- Bulletin municipal en cours d'élaboration.
- Marché de Noël semi-nocturne du Comité des Fêtes : samedi 10 décembre de 15h à 21h.

Monsieur Jean-Pierre BINARD :

- Donne les informations suivantes :

- Installation des illuminations de Noël. Mise en service prévue semaine 49, jusqu'à début janvier (première semaine).
- Mise en place des quilles chemin du Désert. Retrait des gros blocs chantier.
- Travaux réalisés par le SIMER places du 8 mai, St Pierre et parvis de l'Eglise : début prévu le 28 novembre.
- Collecte des ordures ménagères : nette amélioration du service auprès des usagers. Diminution des décharges sauvages.

Madame Maryvonne MOIGNER :

- Indique que l'arbre tombé à la Bourdière et qui bouchait le chemin, a été enlevé par son frère.

Monsieur Jean-Michel AYRAULT :

- Fait part d'une demande d'un administré concernant le chemin communal de La Rouillère à la Guéronnière.

Madame Karine MAUTRET :

- Faire part d'un problème de vitesse à l'entrée du Bourg, route de Bouresse, au niveau de la grotte.

Monsieur Anthony GABIROT :

- Indique un problème de vitesse à La Bedaudière, devant la ferme de la Margelle des Papes.

Séance levée à : 22h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signatures

La secrétaire de séance

Nathalie DELURET :



Le Maire

